



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2022

BRY-SUR-MARNE

Tous mobilisés pour une ville durable !



VILLE DE BRY-SUR-MARNE
Moult viet que Paris



Collecte des ordures ménagères



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Les bacs doivent être sortis **après 20h, la veille** de la collecte.

 Lundi matin
Jeudi matin
Samedi matin

 Mardi matin
Vendredi matin

 Lundi matin
Jeudi matin
Samedi matin
Dimanche matin



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac gris ?

Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte des emballages



BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages** et à **tous les papiers** !

Les bacs doivent être sortis **après 20h, la veille** de la collecte.

Jeudi matin



i

Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Bornes d'apport volontaire verre



BORNE VERTE : VERRE

Vos déchets en verre sont à déposer dans une des **bornes d'apport volontaire verre** de votre ville :

- 1 Quai Adrien Mentienne
- 2 Rue du 26 Août 1944
- 3 Parking de la Gare RER
- 4 Rue des Chapeaux de Paille
- 5 Impasse des Cerisiers
- 6 Parking du Funérarium
- 7 Rond point de la Fontaine
- 8 Rue du 2 Décembre 1870
- 9 Boulevard Pasteur
- 10 Avenue du Général Leclerc
- 11 Quai Louis Ferber
- 12 Parking de la Mairie
- 13 Parking Saint-Thomas



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans la borne verte ?

Rendez-vous page 7 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Comment bien trier vos déchets ?

BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vac**.



Bouteilles en verre
(eau, huile, jus de fruit, alcool,...)



Bocaux, pots et flacons en verre (conserves, yaourts, miel, épices,...)



! La vaisselle, les ampoules, et les éclats de miroir et de vitre **ne doivent pas être déposés dans le bac vert**. Vous pouvez les apporter en déchèterie.

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vac**.

! Ces déchets ne doivent pas être imbriqués, ni mis en sac poubelle d'ordures ménagères, merci.



Tous les **emballages en carton et papier** (briques alimentaires, papiers, journaux, magazines,...)



Toutes les **bouteilles, pots et flacons en plastique**



Tous les **emballages en métal** (conserves, canettes, capsules de café, aluminium,...)



Tous les **autres emballages en plastique** (sacs, gobelets, pots et barquettes alimentaires polystyrène,...)

BAC MARRON : VÉGÉTAUX

Le Territoire met également à votre disposition des **composteurs livrés gratuitement** ainsi qu'un guide d'instruction. Un suivi par un maître composteur est possible pour les collectifs.

Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service des déchets et de l'environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est **exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner!**

Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.



Que faire de mes encombrants si j'habite dans un grand ensemble ?

La collecte des encombrants des grands ensembles s'effectue le **vendredi des semaines impaires pour les zones bleues** et le **vendredi des semaines paires pour les zones vertes**. Ils sont ramassés le matin entre 5h et 13h et doivent être sortis le **jeudi à partir de 19h**.

VENDREDIS IMPAIRS

- 9 rue Basse D'aval
- 1, 2, 2 bis, 4, 15 rue du Bois des Chênes
- 4, 6, 8, 10 rue de la Chaumière
- 41, 60, 62, 64, 72, 74, 94 bis, 102, 102 bis, 108, 118, 128, 128 bis av. du Général Leclerc
- 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, 31, 43, 49, 55, 57 bis, 59, 61, 69, 83, 97 bis, 99, 101 quai Louis Ferber
- 27, rue des Mésanges
- 44, 49, 53, 54, 56, 58, 63 ter, 70, 76, 76 bis, 78, 78 bis, 82 av. de Rigny
- 2, 6 rue Jean Grandel

VENDREDIS PAIRS

- 16, 18, 20 rue du Colombier
- 21, 23, 34 rue de la Croix aux Biches
- 4, 6, 8, 9, 10 rue du 2 Décembre 1870
- 2 rue de La Garenne
- 13, 16, 17, 19, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 30, 32, 39, 64, 80 av. Georges Clémenceau
- Rue Molière toute la rue
- 226 bis Bd Pasteur
- Résidence Bry Beau Site, rue des Pères Camilliens
- Rue Racine toute la rue
- 6, 8, 10, 12, 14, 16, 20, 34, 36, 38, 55, 57 rue du Four
- 7, 12, 14, 16 rue du 4^{ème} Zouave
- 2, 3, 4, 6, 8, 10, 12 rue Henri Cahn
- 1, 3 rue de la Gare
- Résidence Abélia, rue Léon Menu



Collecte des encombrants

L'enlèvement de vos encombrants se fait aussi **sur rendez-vous** en appelant le **01 45 16 97 44** ou le **0 800 612 544**. Votre interlocuteur vous demandera d'indiquer la **nature de votre dépôt**, vous fixera une **date de passage d'enlèvement** (sous 48h) et vous communiquera un **numéro à afficher** sur vos encombrants. Ces derniers sont à déposer **la veille au soir** (après 19h) de la date fixée.

Les encombrants collectés sont composés de **meubles usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles**.

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
- gravats
- déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)
- déchets équipements électriques et électroniques (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...)

Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.



Déchèteries du Territoire





Déchèteries fixes accessibles aux habitants du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-18h

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Fermeture définitive en été 2022
Déménagement au Port de Bonneuil

- 📍 9 avenue Denis Papin
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche : 9h-13h



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux véhicules de plus de 2 mètres de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés.

Défi Familles zéro déchet



Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.

Le guide rassemble **les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet »** organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire.

Ce guide de 52 pages a été pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants



Contact : zerodechet@pemb.fr



**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 510 000 habitants
1 Place Uranie 94340 Joinville-le-Pont
www.parisestmarnebois.fr

Contact : 01 48 71 59 13 - environnement@pemb.fr